

2016 __ 0002

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 4 février 2016

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de membres présents : 29
Date de la convocation : 1/02/2016

Objet de la délibération : Approbation de la proposition d'UGAP pour l'achat d'un camion benne ordures ménagères.

L'an deux mille seize et le quatre février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Communautaire à Saint Bonnet le Château, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Bernard Fournier, Jean-Louis Jayol, Annie Mallard, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Mme Marie George Bouhe donne procuration à M. Roger Violante
Hervé Béal donne procuration à Mme Josette Folleat

Excusés :

Jean Marc Sardat, Jacques Blanchard, Roger Violante,

Absents :

Bernadette El Asri, Jean-Claude Civard

Secrétaire de séance : Serge Vray

Pour	Contre	Abstentions
30	0	0

Monsieur le Président rappelle la délibération du précédent conseil communautaire décidant de choisir l'UGAP pour l'achat d'un camion benne ordures ménagères. Suite à cette décision et après définition des critères pour cet achat, Monsieur le Président fait part de la proposition qu'il a reçue. Il donne lecture du devis et des différents éléments de celui-ci. Le montant HT est de 141 854.84 euros la TVA 28 370.97 euros le montant TTC 170 225.81 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Approuve la proposition de l'UGAP,
- Demande à son Président de signer les documents nécessaires.

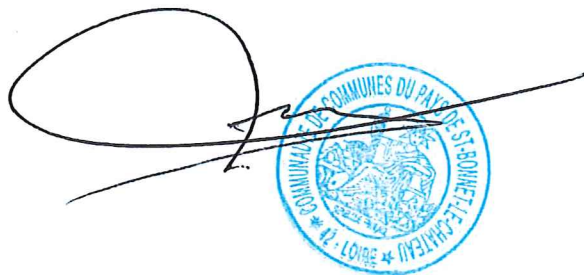
Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Saint Bonnet-le-Château,

Le 04 février 2016

Le Président : IWAN MAYET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160204-2016005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2016
Publication : 10/02/2016